

DES PARTENAIRES POUR DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE



Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron
Tél : 33 (0) 5 65 75 40 12
www.tourisme-aveyron.com



Agence de Développement Touristique du Gard
Tél : 33 (0) 4 66 36 96 30
www.tourismegard.com



Agence de Développement Touristique de l'Hérault
Tél : 33 (0) 8 25 34 00 34
www.herault-tourisme.com



Comité Départemental du Tourisme de la Lozère
Tél : 33 (0) 4 66 65 60 00
www.lozere-tourisme.com



Parc National des Cévennes
Tél : 33 (0) 4 66 49 53 00
www.cevennes-parcnational.fr



Parc Naturel Régional des Grands Causses
Tél : 33 (0) 5 65 61 35 50
www.parc-grands-causses.fr



Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
Tél : 33 (0) 4 66 45 09 74
www.gorges-tarn.com



Grand Site de France St-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault
Tél : 33 (0) 4 67 57 58 83
www.saintguilhem-valleeherault.fr



Syndicat mixte pour le Grand Site de Navacelles
Tél : 33 (0) 4 99 54 27 00
www.lodevoisetlarzac.fr



CPIE des Causses Méridionaux
Tél : 33 (0) 4 67 44 75 79
www.cpie-causses.org



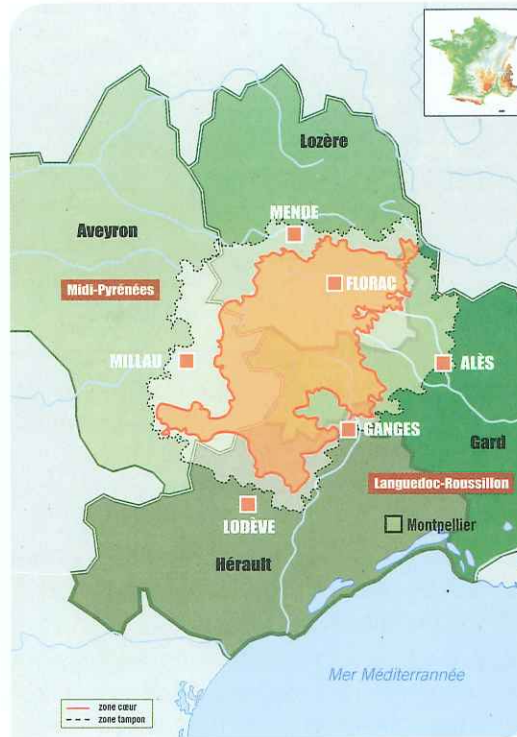
Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier
Tél : 33 (0) 5 65 59 12 22
www.conservatoire-larzac.fr

Les villes-portes

Alès, Ganges, Lodève, Mende, Millau.



LE TERRITOIRE DES CAUSSES ET DES CÉVENNES



Situation : France, Sud du Massif-Central
Zone inscrite : 3023 km², 134 communes
2 régions : Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
4 départements : Aveyron, Gard, Hérault, Lozère,
5 villes-portes : Alès, Ganges, Lodève, Mende, Millau.
Accès : A75 : sorties n° 39.1 ou 49 ; RN 106 : sorties Alès ou Balsièges ; RN 88 : sortie Balsièges / Florac.

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

8, place du Palais - 48400 FLORAC - France
Tél : 33 (0) 4 66 48 31 23 ou 09 67 09 31 23
www.causses-et-cevennes.fr



LES CAUSSES ET LES CÉVENNES
PATRIMOINE MONDIAL
UN HÉRITAGE
À DÉCOUVRIR



Crédits photo de gauche à droite, de haut en bas : CCLL - Guy Grégoire - CRT Midi Pyrénées - CAUE 30



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.



Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2011

UN HÉRITAGE À DÉCOUVRIR

Les Causses et les Cévennes ont été inscrits le 28 juin 2011, sur la liste, prestigieuse, du patrimoine de l'UNESCO, en tant qu'exemple de « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen ».

Plus grand paysage culturel jamais inscrit en Europe, (3023 km²), ce sont les paysages façonnés depuis l'apparition de l'activité agropastorale qui ont ainsi été reconnus comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Cette activité agricole encore présente aujourd'hui sur le territoire, consiste à pratiquer le pastoralisme sur de grands parcours, associé à la culture des céréales ou de fourrages nécessaires aux troupeaux.

Les Causses et les Cévennes présentent dans un cadre naturel grandiose, une grande diversité de paysages modelés depuis des millénaires par la nature et l'homme : plateaux calcaires des grands causses (Causse Méjean, Causse de Sauveterre, Causse Noir, Larzac, Causse de Blandas...) entaillés par de profondes Gorges (Gorges du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie, de la Vis...) ou des vallées verdoyantes (Vallée du Lot) et le relief tourmenté des Cévennes schisteuses, du Mont Lozère et de l'Aigoual granitiques.



Crédit photo: Michelle Sabatier.

Pour le visiteur, s'ouvre alors à la découverte une multitude d'images magiques nées de l'empreinte de la roche où transparait, à qui sait les lire, une histoire agraire inédite, au travers d'un patrimoine discret et ingénieux, témoignage d'un réel savoir-faire de bâtisseurs.



Crédit photo : Régis Domergue.



Crédit photo : CAUE 30.

► UNE ACTIVITÉ AGRICOLE VIVANTE

Les Causses et les Cévennes ont été qualifiés par l'UNESCO de « paysage évolutif et vivant » car l'activité agropastorale, attestée sur ce territoire depuis le Néolithique, est encore aujourd'hui une activité économique importante qui façonne le paysage.

Depuis toujours la fabrication de fromages (Roquefort, Pélardon, Bleu des causses, etc), la transhumance et la culture des céréales se perpétuent.

Ces pratiques ont bien sûr évolué avec l'arrivée de la mécanisation mais la poursuite de l'agropastoralisme et les conditions de travail parfois astreignantes, contribuent à les maintenir.

► UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR

Des paysages construits, telle est bien la définition des espaces à découvrir. Partout, depuis son installation sur ce territoire, l'homme a laissé son empreinte pour pouvoir s'adapter à un environnement parfois difficile.

Murs en pierre sèche inlassablement construits sur les pentes abruptes des Cévennes, éléments édifiés çà et là sur les hauts plateaux calcaires pour recueillir l'eau de pluie, canalisation des sources dans les vallées, construction d'abris et de repères dans le paysage pour la survie de l'homme et des troupeaux, voici quelques-uns des aménagements qui façonnent ces vastes espaces.



Crédit photo : Entente C&C.

► UNE ORGANISATION POUR MAINTENIR LES CARACTÉRISTIQUES

Cette reconnaissance de patrimoine universel exceptionnel désormais acquise, il est de notre responsabilité de veiller à maintenir ses caractéristiques, en lien avec les structures déjà présentes sur le territoire : Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Grands Causses, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Grand Site de St Guilhem le Désert - Gorges de l'Hérault, Grand Site de Navacelles-Gorges de la Vis, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses méridionaux, Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier.

Pour cela, une organisation a été mise en place :

La Conférence Territoriale, présidée par le Préfet coordonnateur mandaté par le Premier Ministre pour garantir la bonne conservation et gestion du Bien. Elle rassemble les principaux gestionnaires du Bien et décide des orientations de gestion.

L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes a officiellement été créée en avril 2012 par les quatre départements concernés par l'inscription. Cellule technique, elle veille à la bonne coordination des actions mises en œuvre par chacun et s'assure de la bonne utilisation de l'emblème UNESCO.

Le Comité d'Orientation réunit quant à lui toutes les structures qui proposent des recommandations de gestion en s'appuyant sur un **Conseil scientifique**.

► QUELLES INCIDENCES SUR LE TERRITOIRE ?

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne génère aucune réglementation ou contrainte supplémentaire.

Chaque État s'engage devant l'UNESCO à veiller à la bonne conservation et gestion du Bien inscrit, avec les outils réglementaires ou législatifs déjà existants.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de respecter ce pacte.

Nos actes d'aujourd'hui feront l'avenir de cet héritage !